

Luxembourg, le 16 mars 2023

Objet : Projet de loi n°8094¹ portant approbation de l'Accord entre le Grand-Duché de Luxembourg et le « Global Green Growth Institute (GGGI) » sur le statut juridique et les privilèges et immunités du GGGI, fait à Luxembourg le 22 juin 2022. (6291FKA/MLE)

*Saisine : Ministre des Affaires étrangères et européennes
(31 janvier 2023)*

Avis de la Chambre de Commerce

Le projet de loi sous avis (ci-après le « Projet ») a pour objet d'approuver l'Accord entre le Grand-Duché de Luxembourg et le « Global Green Growth Institute (GGGI) » sur le statut juridique et les privilèges et immunités du GGGI, fait à Luxembourg, le 22 juin 2022.

En bref

- La Chambre de Commerce salue l'établissement de l'institution GGGI sur le territoire luxembourgeois, qui permettra au pays de renforcer sa position de leader dans le domaine de la finance durable, et de développer l'attractivité du pays pour d'autres organisations internationales actives dans ce domaine.
- La Chambre de Commerce est en mesure d'approuver le projet de loi sous avis.

Tel que précisé dans l'exposé des motifs du Projet, le GGGI « *a pour mission de promouvoir auprès des pays en voie de développement, un modèle de croissance économique durable, qui est à la fois socialement inclusif et durable sur le plan environnemental* »².

En tant que membre du GGGI, le Grand-Duché de Luxembourg bénéficiera de :

- l'accès au partage des connaissances et aux bonnes pratiques en matière de finance durable ; et
- l'assistance technique fournie par le biais de programmes mondiaux, régionaux et nationaux, et guidée par les partenaires du GGGI.

¹ [Lien vers le projet de loi n°8094 sur le site de la Chambre des Députés.](#)

² [Lien vers le site de GGGI.](#)

Quant à l'Accord signé le 22 juin 2022 entre le Grand-Duché de Luxembourg et GGGI, il vise à (i) permettre au GGGI d'établir un siège au Luxembourg et à (ii) créer le cadre juridique nécessaire au bon fonctionnement du GGGI dans le pays, en reconnaissant sa personnalité juridique internationale et en octroyant au GGGI et à son personnel les privilèges et immunités nécessaires.

La présence du GGGI au Grand-Duché de Luxembourg est notamment en ligne avec la volonté du Luxembourg d'être le leader mondial de la finance durable, étant donné que le GGGI est la première organisation internationale active dans la finance durable à s'établir au Luxembourg.

La Chambre de Commerce salue l'établissement de cette institution sur le territoire luxembourgeois, qui permettra au pays de renforcer encore davantage sa position de leader dans le domaine précité, et de développer l'attractivité du pays pour d'autres organisations internationales actives dans ce domaine.

Finalement, selon la fiche financière du Projet, l'Accord portant uniquement sur les privilèges et les immunités, ce dernier n'a aucun impact sur le budget de l'Etat.

* * *

Après consultation de ses ressortissants, la Chambre de Commerce est en mesure d'approuver le projet de loi sous avis.

FKA/MLE/DJI